



**SUR INTERNET AUSSI  
LE SEXISME EST  
UNE VIOLENCE**

**#STOPCYBERSEXISME**

# LE CYBERSEXISME QU'EST-CE QUE C'EST ?

## INTERNET C'EST FORMIDABLE ! MAIS:

- Quand des photos de moi sont prises dans les vestiaires **sans que je ne le sache** et sont diffusées à toute la classe avec des commentaires insultants
- Quand mon ex met en ligne, **sans mon accord**, des photos ou vidéos intimes de moi, ou menace de le faire
- Quand je reçois des messages à caractère sexuel **qui me mettent mal à l'aise**, après avoir posté un selfie par exemple

**CYBER  
SEXISME !**

Le **cybersexisme** ce sont des actes / commentaires / messages à caractère sexuel ou qui critiquent la manière de s'habiller, l'apparence physique, le comportement amoureux ou sexuel. Ce sont des violences sexistes ou sexuelles qui visent principalement les filles (mais aussi des garçons).

## POURQUOI C'EST GRAVE ?

Les conséquences du cybersexisme sont bien réelles :

- On peut **se sentir coupable** de ce qui nous arrive, on peut avoir honte... alors qu'on n'a rien demandé.
- On peut **avoir peur** de revenir en cours.
- On peut **se sentir triste et blessé-e, isolé-e**.
- On peut **éprouver de la colère**.

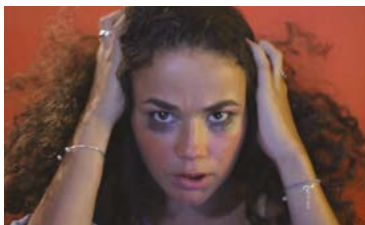
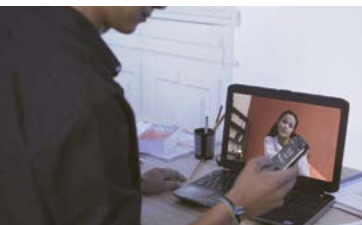
## LA LOI PUNIT LE CYBERSEXISME

Retrouver un selfie intime sur les réseaux sociaux sans mon accord : **c'est une atteinte à la vie privée !**

L'article 226-2-1 du code pénal réprime le partage / la diffusion sans consentement de toutes images ou paroles à caractère sexuel (y compris les images ou paroles obtenues avec consentement) : jusqu'à 2 années de prison et 60 000 euros d'amende.

La loi protège aussi contre les publications de propos insultants ou injurieux, les menaces de violences, le piratage de compte, etc...

**PLUS DE DÉTAILS SUR  
[stop-cybersexisme.com](http://stop-cybersexisme.com)**



# VICTIME OU TÉMOIN DE CYBERSEXISME ?

Vous pouvez agir !



## BLOQUEZ L'AUTEUR-E

Cette option est disponible sur la plupart des réseaux sociaux et évite d'être harcelé-e par une (ou plusieurs) personne(s).



## CONSERVEZ DES PREUVES POUR SANCTIONNER LES AUTEUR-E-S

Victime de harcèlement ou d'insulte : faites des captures d'écran (des commentaires, des vidéos, des dates, des lieux, des sites).



## PORTEZ PLAINTE, CERTAINS ACTES SONT CONDAMNÉS PAR LA LOI

En vous adressant au commissariat ou à la gendarmerie, ou par courrier au/à la Procureur-e de la République, y compris si vous êtes mineur-e.

## SIGNALEZ LE CONTENU ABUSIF ET DEMANDEZ SA SUPPRESSION



• En signalant le contenu directement auprès des sites, voir les conseils sur :

> [stop-cybersexisme.com](http://stop-cybersexisme.com)

• En remplissant le formulaire en ligne sur le Portail de signalement des contenus illicites de l'internet (PHAROS). Par exemple pour incitation à la haine, menace ou incitation à la violence ou encore injure, diffamation. N'hésitez pas à le faire, si vous ne connaissez pas l'auteur-e des violences ou que des photos pornographiques de mineur-e-s sont diffusées !

> [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

C'est anonyme, vous pouvez laisser vos coordonnées pour être contacté-e pour le suivi de votre démarche !

• En remplissant le formulaire en ligne pour signaler les contenus choquants auxquels nous sommes confronté-e-s sur internet :

> [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net) (Association Française des Prestataires de l'Internet).

## DEMANDEZ DE L'AIDE ! NE RESTEZ PAS SEUL-E

Parlez-en à un-e adulte en qui vous avez confiance et/ou à une structure spécialisée (écoute, conseils) :

• « Net écoute » de l'association e-Enfance pour un accompagnement et un conseil sur les moyens d'actions.

N° anonyme et gratuit : 0800 200 000  
> [www.netecoute.fr](http://www.netecoute.fr)

• « Non au Harcèlement » du Ministère de l'Éducation nationale N° gratuit d'appel national d'aide aux victimes

N° gratuit : 3020  
> [www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr](http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr)

# COMBATTONS LE CYBERSEXISME

## LES BONS RÉFLEXES

1

**Je demande** l'accord de la personne avant de poster une photo ou vidéo d'elle

2

**Avant** de poster, partager, commenter, liker un contenu... je réfléchis aux conséquences pour moi et pour les autres

3

**J'écoute** et conseille les victimes sans juger

4

**Je protège mes données personnelles** : en configurant solidement les paramètres de confidentialité de mes profils sur les réseaux sociaux et en renforçant mes mots de passe

5

**Dans tous les cas** : je refuse de relayer des contenus sexistes, c'est à dire dégradants, humiliants, violents, envers les femmes

Sur internet comme ailleurs, mes actions doivent se baser sur le respect et l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

### Professionnel-le-s, jeunes, victimes, témoins :

Retrouvez en ligne un espace ressources pour prévenir le cybersexisme

[www.stop-cybersexisme.com](http://www.stop-cybersexisme.com)

Cette brochure est éditée par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. [www.hubertine.fr](http://www.hubertine.fr)

Avec le soutien de



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

 iledeFrance



 iledeFrance